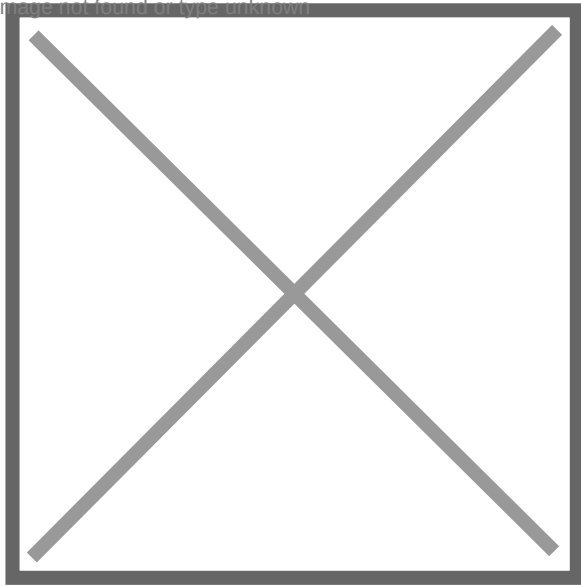


Image not found or type unknown



Dossier administrative pour une ecole

Par **barbara38**, le **26/01/2009** à **15:34**

Bonjour
Je me permets de vous ecrire ,car ma fille a été reconnu par mon ex conjoint qui n'est ps son père biologique .Depuis notre separation 95 nous avons demandé en acoord qu'in ne verse aucune pension alimentaire enacoord devat le juge,depuis il ne l'a jamais revu.A L'eure actuelle ma fille desirai rentrer al'ecole des pupilles de l'aire et pour dedossier celuiçi doit remplir une partie du dossier et son accord.
Depuis bien les années passées je lui avait demandé d'annuler sa reconnaissance ,mais il s'y est toujour opposé.
Ma filles a 16 ANS ,desirai vraiment rentrer dans cette ecole ,mais sans accord des deux parents son dossier sera refuser ,
pourriez vous me dire ce que je peux administrativement afin que le dossier soit retenu meme si mon ex conjopint refuse de le remplir.
Merçi

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **17:52**

Bonjour,
Je pense que la meilleure solution pour vous serait de saisir le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander d'enlever l'autorité parentale à votre ex compagnon, dans la mesure où il ne voit plus votre fille depuis 1995 et que de ce fait, cette dernière rencontre des problèmes, comme par exemple, ce dossier qui doit être signé par les deux parents.
Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement